

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 DECEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Plan de formation 2018 à
destination des agents de
la Ville**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 décembre 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 22 décembre 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 décembre 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille
dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,
Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur
JOLY, Madame CLECH, Monsieur PRIoux, Monsieur
PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT,
Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur
MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE,
Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Madame
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur
COUTANT, Madame CERIGHELLI*, Monsieur LAZARD,
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY,
Monsieur ROUXEL

*Départ de Madame CERIGHELLI après le dossier 17 I 17

Avait donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Madame MEUNIER à Madame ADAM
Madame DUMONT à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Madame LIBESKIND

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20171221-17-I-15-DE
Date de télétransmission : 22/12/2017
Date de réception préfecture : 22/12/2017

N° DE DOSSIER : 17 I 15

OBJET : PLAN DE FORMATION 2018 A DESTINATION DES AGENTS DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Madame CLECH

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La présente délibération est proposé en application de l'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale telle que modifiée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

La formation accompagne et prépare les évolutions individuelles et collectives des agents de la collectivité. Par le développement des compétences qu'elle permet, elle contribue à améliorer la qualité du service rendu à la population et à renforcer l'efficacité de l'action municipale.

Parmi les objectifs prioritaires du plan de formation 2018 figurent :

- La mise en œuvre du Document Unique de l'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- La poursuite de l'accompagnement des différents changements ou réorganisations au sein des services
- L'accompagnement des encadrants.

Ces propositions d'actions pourront, pendant l'année 2018, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents et de l'évolution de l'organisation.

En complément de la cotisation de 0,9 % de la masse salariale obligatoirement versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), le budget formation proposé pour l'année 2018 est de 77 000 € réparti entre les domaines de formation suivants :

Formations métiers :	14 300 €
Formations relatives aux logiciels :	12 500 €
Formations transversales :	17 700 €
Formations en hygiène et sécurité :	32 500 €

Lors de la séance du 29 novembre 2017, le Comité technique a émis un avis favorable.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

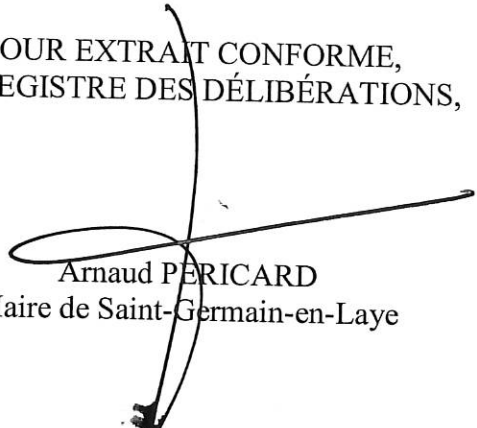
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE,

APPROUVE le plan de formation 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye